



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 02-févr.-2015

Date de révision 18-avr.-2020

Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Catalogue Number 4212  
Nom du produit ClearVue Mount XYL  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée In vitro diagnostics  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Richard-Allan Scientific  
4481 Campus Drive  
Kalamazoo, MI 49008  
1-800-522-7270

Pour plus d'informations, contacter

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Aucune information disponible

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	CHEMTREC Vienna, Austria: 43-13649237
Belgique	CHEMTREC Brussels, Belgium: 32-28083237
Danemark	CHEMTREC Denmark: 45-69918573
Finlande	CHEMTREC Finland: 358-942419014
France	CHEMTREC France: 33-975181407
Allemagne	CHEMTREC Germany: 0800-181-7059
Irlande	CHEMTREC Ireland: 353-19014670
Italie	CHEMTREC Italy: 800-789-767
Pays-Bas	CHEMTREC Netherlands: 31-858880596
Norvège	CHEMTREC Norway: 47-21930678
Portugal	CHEMTREC Portugal: 351-308801773
Espagne	CHEMTREC Spain: 900-868538
Suède	CHEMTREC Sweden: 46-852503403
Suisse	CHEMTREC Switzerland: 41-435082011
Royaume-Uni	CHEMTREC United Kingdom: 44-870-8200418

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Danger par aspiration</b>	Catégorie 1 - (H304)
<b>Toxicité aiguë - Voie cutanée</b>	Catégorie 4 - (H312)
<b>Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)</b>	Catégorie 4 - (H332)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Catégorie 2 - (H373)
<b>Toxicité aquatique aiguë</b>	Catégorie 1 - (H400)
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 1 - (H410)
<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 2 - (H225)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

EUH208 - Contient Méthacrylate de n-butyle Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P391 - Recueillir le produit répandu

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public, à moins que le produit ne soit mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient doté d'un pulvérisateur fixe scellé. Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	50-52	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Acrylic Resin	-	28262-63-7	35-40	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Éthylbenzène	202-849-4	100-41-4	10-11	Acute Tox. 4 (H332) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	Aucune donnée disponible
Toluène	203-625-9	108-88-3	<1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	Aucune donnée disponible
Méthacrylate de n-butyle	202-615-1	97-88-1	<1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

**Inhalation**

En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion**

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------------------	---

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> via dérmica*	TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 100 ppm TWA: 441 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 552 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 88.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 441 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m <sup>3</sup> via dérmica*	TWA: 20 ppm TWA: 88 mg/m <sup>3</sup>
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m <sup>3</sup> via dérmica*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> pelle*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 210 mg/m <sup>3</sup> STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA: 25 ppm TWA: 109 mg/m <sup>3</sup> H*
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m <sup>3</sup> pelle*	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 215 mg/m <sup>3</sup> STEL: 430 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 880 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA: 50 ppm TWA: 217 mg/m <sup>3</sup> H*
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m <sup>3</sup> pelle*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> STEL: 384 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 81 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m <sup>3</sup> H*
Méthacrylate de n-butyle 97-88-1	-	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 145 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m <sup>3</sup> H*	STEL: 200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 37.5 ppm STEL: 135 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> Sk*
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m <sup>3</sup> STEL 200 ppm STEL 880 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 220 mg/m <sup>3</sup> H*	STEL: 400 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m <sup>3</sup> Sk*
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 380 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m <sup>3</sup> H*	STEL: 200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 37.5 ppm STEL: 141 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 192 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm Sk*
Méthacrylate de n-butyle 97-88-1	-	-	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 ppm STEL: 88.5 mg/m <sup>3</sup>	-

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** liquide  
**Aspect** Jaune clair  
**Couleur** Aucune information disponible  
**Odeur** sucrée. aromatique.  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	110.6 °C	
<b>Point d'éclair</b>	21 °C	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	7.0 vol %	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	1.1 vol %	
<b>Pression de vapeur</b>	6.7 mmHg1	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	0.864 @ 21°C	
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	527 °C	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Oui.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

**Informations sur le produit** .

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant pour les yeux. (d'après les composants).
<b>Contact avec la peau</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
------------------	---

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,528.40 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	1,319.80 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )	1.51 mg/l

<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	99.5% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue. le mélange contient 37.9 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. le mélange contient 37.9 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. le mélange contient 99.5 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz). le mélange contient 99.5 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur). le mélange contient 37.9 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).
--------------------------------	---

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Xylènes	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 1700 mg/kg ( Rabbit ) > 4350 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h = 5000 ppm ( Rat ) 4 h
Éthylbenzène	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.4 mg/L ( Rat ) 4 h
Toluène	= 2600 mg/kg ( Rat )	= 12000 mg/kg ( Rabbit )	= 12.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Méthacrylate de n-butyle	= 16 g/kg ( Rat )	= 11300 mg/kg ( Rabbit )	= 4910 ppm ( Rat ) 4 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucune information disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou</b>	Aucune information disponible.

cutanée

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Toluène	Repr. 2

**Toxicité pour le développement** Effets développementaux observés sur l'animal de laboratoire.

**Tératogénicité** Des effets tératogènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : auditory organs.

**Autres effets néfastes** Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0.3 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Xylènes	-	LC50: >780mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 13.1 - 16.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 23.53 - 29.97mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13.5 - 17.3mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =19mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 7.711 - 9.591mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =13.4mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =780mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 2.661 - 4.093mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 30.26 - 40.75mg/L	-	LC50: =0.6mg/L (48h, Gammarus lacustris) EC50: =3.82mg/L (48h, water flea)

		(96h, <i>Poecilia reticulata</i> )		
Éthylbenzène	EC50: =4.6mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: 2.6 - 11.3mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: 1.7 - 7.6mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: >438mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )	LC50: 9.1 - 15.6mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 7.55 - 11mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: =9.6mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i> ) LC50: =4.2mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: =32mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) LC50: 11.0 - 18.0mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	-	EC50: 1.8 - 2.4mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )
Toluène	EC50: >433mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: =12.5mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )	LC50: =12.6mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 5.89 - 7.81mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: =5.8mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: 15.22 - 19.05mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 11.0 - 15.0mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) LC50: 50.87 - 70.34mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i> ) LC50: 14.1 - 17.16mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: =28.2mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i> ) LC50: =54mg/L (96h, <i>Oryzias latipes</i> )	-	EC50: =11.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50: 5.46 - 9.83mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )
Méthacrylate de n-butyle	EC50: =57mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )	LC50: =11mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	EC50: =32mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylènes	3.15
Éthylbenzène	3.2
Toluène	2.7
Méthacrylate de n-butyle	2.26

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Mobilité**

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT et vPvB                      Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes                      Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés**                      Empty containers pose a potential fire and explosion hazard. Do not cut, puncture or weld containers.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IMDG

14.1 Numéro ONU                              UN1866  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                      RÉSINE EN SOLUTION  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                      3  
 14.4 Groupe d'emballage                      II  
 14.5 Polluant marin                              Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales                      Aucun(e)  
 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC                      Aucune information disponible

### ADR

14.1 Numéro ONU                              UN1866  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                      RÉSINE EN SOLUTION  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                      3  
 14.4 Groupe d'emballage                      II  
 14.5 Dangers pour l'environnement                      Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales                      Aucun(e)

### IATA

14.1 Numéro ONU                              UN1866  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                      RÉSINE EN SOLUTION  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                      3  
 14.4 Groupe d'emballage                      II  
 14.5 Dangers pour l'environnement                      Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales                      Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Germany - Water Classification (VwVwS)	Germany - TA-Luft Class
Xylènes	WGK 2	
Éthylbenzène	WGK 1	
Toluène	WGK 2	
Méthacrylate de n-butyle	WGK 1	

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

### Inventaires internationaux

**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AICS (Australie)**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

**Date d'émission** 02-févr.-2015**Date de révision** 18-avr.-2020**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et**

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**